



## avenant bail location non meublé

Par **patou13**, le **23/01/2020** à **19:26**

Bonsoir,

nous devons faire un avenant avec mon propriétaire pour inclure ma fille en tant que colcataire.

J'ai un bail qui a été établi en mai 2012 à mon nom seul.

Mon propriétaire est d'accord pour l'avenant, mais il en profite pour m'augmenter le loyer total de 45 €.

Déjà, en a t il le droit ? ce n'est pas un nouveau bail, mais juste un avenant à celui existant.

Ensuite, comme il m'augmente le loyer, je veux que la date de révision du loyer, soit donc la date de l'avenant, et, lui veut la date de l'ancien bail.

Quelle date d'après vous prévaut ?

merci de vos réponses